https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-26-decembre-2017-relatif-la-contribution-des-regimes-obligatoires-dassurance-maladie-au-financement-des-agences-regionales-de-sante-pour-lannee-2017/
Arrêté du 26 décembre 2017 relatif à la contribution des régimes obligatoires d'assurance maladie au financement des agences régionales de santé pour l'année 2017
26/12/2017
Pour l'année 2017, la contribution des régimes obligatoires d'assurance maladie au financement des agences régionales de santé au titre de leur budget de gestion est fixée à 163 500 000 euros dont 154 834 597 euros pour le régime général. Pour l'Ile-de-France, ce montant est de 28 702 835 euros.